

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session extraordinaire du conseil tenue le 21 août, à 19 h 30, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ère) présents(e) :

M	Clermont Bossé
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Conseiller(ère) absents(e) M Jimmy Samson

Jinny Cossette, adjointe et agente de développement est aussi présente

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que cet avis de convocation a été signifiée dans les délais en laissant une copie à tous.

Jinny Cossette, adjointe et agente de développement

La mairesse souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

2023-08-0106

AUTORISATION DE TRAVAUX AU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT qu'un bris d'une conduite du réseau d'égout est survenu au 748 rue du Parc

CONSIDÉRANT que le propriétaire a fait inspecter sa conduite par 2 entreprises de plombiers;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont conclu que le bris pourrait être sur le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne peut pas faire des travaux de creusage sur le terrain de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

D'autoriser l'embauche de l'entreprise Plomberie Germain Roy pour effectuer les travaux de creusage, de vérification et de réparation du bris de la conduite d'égout.

QUE dans le cas où le bris serait en dehors du réseau qui est sous la responsabilité de la municipalité, les frais reliés à ses travaux seront facturés au propriétaire de l'adresse en cause.

Adoptée

Période de questions

Aucun public.

2023-08-0107

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h32.

Adoptée

Mairesse

Adjointe et agente de développement

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.